

Bonjour,

Pour répondre à l'enquête sur la Détermination de la Mer au sein des courants Littoraux de Soustons et Vieux Boucau

Je suis favorable à la solution N0 3 qui place la limite transversale de la Mer au pied du Barrage principal d'entrée qui sépare l'Estuaire du Lac Marin.

Bien cordialement

Monique Lagarde